

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024-07-564

Objet : Désignation d'une déléguée membre du conseil de développement à l'Assemblée des territoires Occitanie - modification de la délibération n°2023-02-498

Séance du 3 juillet 2024

Date de convocation : 26 juin 2024

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 23 titulaires, 12 suppléants soit 35 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (C. Bernard à O. Penin, J. Denat à M. Touhami)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 37 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 35/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Chopard, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Gras, M. Chambellan, T. Agnel, A. Roy, P. Martinez, V. Martin, F. Dhuisme, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, Y. Person.

Suppléants présents avec voix délibérative : N. Gros-Chareyre, C. Villanueva, M. Touhami, V. Bénézet, N. Ruiz, A. Mégias, F. Cerda, I. Debrie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, D. Lonvis, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés :

R. Crauste, L. Vigouroux, C. Bernard, P. Bouillevraux-Breard, L. Topie, F. Dugaret, J-P Cubilier, M. De Nays Candau, J. Denat, A. Brundu, M. Cayzac, J-F Thomas, J. Pérédès, J-P. Franc, F. Chalmeton, D. Lebois, C. Tichet, B. Jullien, V. Vautrin, A. Pobo, P. Deschamps. Cohen-Solal, P. Bénézèch, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, A. Bruguier, Y. Béchard, J-F Laurent, V. Coste, S. Guy, B. Leccia, M-J Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Marquier, C. Lecerf, S. Serret, J-M Andriuzzi, M. Debouverie, M. Larroque, P. Spéziale, Y. Quésada, J-J Estéban, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, I. De-Montgolfier, J. Croin, J. Ruivo, P. Chabert.

Conseil de développement :

C. Constant

Excusés :

R. Lefort

Rapporteur : M. Martinez

Exposé :

Vu la délibération du conseil régional en assemblée plénière du 15 décembre 2022 approuvant les nouvelles orientations de l'Assemblée des Territoires,
Vu le courrier de la présidente du conseil régional en date du 20 janvier 2023 de demande de désignation des représentants du territoire Vidourle Camargue à l'Assemblée des Territoires

Installée en novembre 2016, l'Assemblée des Territoires a permis de construire un lien entre tous les territoires et la Région qui rassemblait jusqu'à maintenant 158 membres titulaires et 158 membres suppléants, selon un principe de parité, tous élus locaux n'ayant pas de mandat régional, désignés par chacun des 73 bassins de vie vécus.

Ainsi, à partir de 2017, l'Assemblée des Territoires, à l'occasion de ses 2 séances plénières annuelles et de groupes de travail se réunissant en intersession, s'est affirmée comme une force de proposition apportant une tonalité nouvelle au débat régional, l'enrichissant de nombreuses propositions et recommandations de terrain. Au travers des saisines de la Région et d'autosaisines, elle a ainsi contribué à enrichir ou réorienter les politiques régionales.

En particulier, l'Assemblée des Territoires a contribué au succès de la politique des Bourgs-Centres Occitanie, en invitant la Région à renforcer la prise en compte des besoins des Territoires hyper-ruraux, apportant ainsi une réponse forte à l'enjeu d'accompagner la structuration de centralités dans les bassins de vie les plus diffus pour contribuer au rééquilibrage territorial. Le dispositif Bourg-Centre initialement adopté en mai 2017 rappelle explicitement cette contribution décisive de l'Assemblée des Territoires.

L'Assemblée des Territoires est arrivée à échéance de son 1^{er} mandat fin 2022. Pour rappel, les représentants désignés étaient : Robert Crauste, Thierry Féline, Agnès Nectoux, Jérôme Boisson, Sonia Aubry et Katy Guyot par délibération n°2020-09-392 du comité syndical du 16 septembre 2020.

À la suite de l'assemblée plénière régionale du 15 décembre 2022, il est proposé d'adapter la représentativité de l'Assemblée des Territoires :

- pour l'adosser aux 59 Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028, être en prise directe avec la réalité de l'organisation territoriale régionale, la mise en œuvre de ses politiques publiques et les enjeux prioritaires de transformation résultant du changement modèle,
- pour intégrer une nouvelle dimension citoyenne.

Ainsi, afin que tous les territoires parlent d'une même voix, il est proposé pour chaque contrat que soient désignés 2 représentants élus locaux. Cela représente un total de 118 délégués, désignés directement par les territoires de projet.

De plus, afin de renforcer la prise en compte de la démocratie participative, il est proposé, pour chaque contrat, de désigner 2 représentants du Comité de Développement ou Comité Participatif Citoyen Local.

Le territoire Vidourle Camargue sera donc représenté au sein de l'Assemblée en respectant la parité par :

- Une déléguée élue locale
- Un délégué élu local
- Une déléguée citoyenne issus du conseil de développement
- Un délégué citoyen issus du conseil de développement

A leur côté, seront associés aux travaux de l'Assemblée des Territoires des partenaires, invités permanents : les Présidents des 13 départements ou leur représentant, les Présidents des 13 associations départementales des maires, le Président du CESER ou son représentant, des élus régionaux, interlocuteurs permanents de la Région auprès de l'ADT.

Afin d'organiser les travaux au sein de cette nouvelle Assemblée, le principe d'une co-présidence assurée par 2 délégués sera poursuivi, de même que la constitution de groupes de travail thématiques constitués sur la base du volontariat.

Par ailleurs, une attention nouvelle sera portée à l'articulation de l'Assemblée des Territoires avec le Parlement de la Mer et le Parlement de la Montagne. Ces 2 instances réunissent chacune un collège d'élus locaux. Un dialogue avec l'Assemblée des Territoires sera installé, afin de garantir la cohérence et l'efficacité de l'ensemble de ces instances.

La présente délibération porte donc sur la désignation des représentants du territoire Vidourle Camargue.

Pour information, l'Assemblée des Territoires ainsi renouvelée sera réunie dès début 2023. A l'occasion de son installation, l'élection de ses 2 coprésidences, ses priorités et son programme de travail seront débattus avec la Région.

Les quartiers prioritaires constituent, au même titre que les territoires ruraux fragilisés et les territoires de montagne, des Territoires appelant une attention forte de la Région au nom de la solidarité et du rééquilibrage territorial. Il a donc été approuvé de mandater d'ores et déjà la nouvelle Assemblée des Territoires pour proposer à la Région des réponses réalistes et surmesure pour ces quartiers, dans le contexte d'une révision annoncée de la politique de la ville au niveau national courant 2023.

Enfin, l'Assemblée des Territoires ainsi renouvelée doit continuer à être fortement impliquée dans les travaux liés au SRADDET Occitanie 2040. Ainsi, sur la base des espaces de dialogue du SRADDET (Etoile toulousaine, Ruban méditerranéen, espace Massif central, Espace Pyrénéen), 4 Commissions territorialisées seront constituées, pour rassembler les représentants des SCOT et les membres volontaires de l'Assemblée des Territoires.

Il est fait appel à candidature et ont été retenus candidats pour le collège des élus représentant le PETR :

- Olivier Penin
- Marie Pellet-Laporte

Pour le collège des citoyens représentant le PETR :

- Claude Constant
- Robert Lefort avait été désigné provisoirement en l'absence de candidates. Le Conseil de Développement réuni le 24 avril 2024 a accepté la candidature de Mme Nadège GAJIC pour respecter la parité. Il s'agit de procéder à son élection en substitution de M. Lefort.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter la désignation de Mme Nadège GAJIC en remplacement de M. Robert LEFORT, modifiant la délibération n°2023-02-498,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 09.07.24
- Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue